

#### Article 1. Participants

La participation au concours « English Time: Let's hear your Voices » est ouverte aux élèves de première technologique (STI2D-STD2A-STMG-ST2S-STL-S2TMD-STHR) des établissements publics ou privés sous contrat de l'académie de Nantes, qu'ils suivent l'enseignement de l'anglais en LVA ou LVB.

#### Article 2. Objectifs

Le concours vise à :

- Mettre à l'honneur l'investissement des professeurs et des élèves dans le cadre de l'Enseignement Technologique en Langue Vivante dans la voie technologique ;
- Valoriser les compétences en langues et les compétences orales des élèves ;
- Mettre en lumière des projets menés en classe et dans leur établissement dans le cadre de l'ETLV et/ou de l'enseignement technologique.

Ce concours a toute sa place dans le parcours de formation des élèves à l'aisance orale, évaluée en terminale à l'occasion du Grand Oral ainsi que dans le cadre de l'ETLV (évaluation orale préconisée par le Guide de l'Évaluation de novembre 2023 en terminale).

#### Article 3. Format et contenus de la production attendue

Une production orale en anglais en lien avec une thématique abordée dans le cadre de l'ETLV ou un projet technologique mené durant l'année de première.

#### Caractéristiques requises :

- support vidéo au format mp4 ;
- 3 minutes maximum ;
- image au format paysage ;
- générique ou affichage faisant apparaître le nom de l'établissement ainsi que le nom des élèves et des enseignant.e.s encadrant.e.s ;
- participation collective (à partir de deux élèves).

#### Article 4. Critères d'évaluation

- richesse et précision de la langue utilisée et qualité linguistique ;
- contenus : mise en valeur des compétences communicationnelles et du travail effectué par les élèves dans leur filière dans le cadre de l'ETLV et/ou de l'enseignement technologique (projets). Les productions faisant apparaître un ancrage culturel en lien avec le monde anglophone seront valorisées ;
- originalité, créativité, engagement des élèves ;
- respect du cahier des charges.

#### Article 5. Calendrier et jury

Le concours est coordonné à l'échelle académique par les inspectrices et inspecteurs de langues vivantes et de la voie technologique. Les productions des élèves sont à transmettre avant le 20 avril 2024 ([procédure à retrouver sur la page du site académique dédiée au concours](#)). Elles seront examinées par un jury académique qui sélectionnera le(s) lauréat(s) par série technologique représentée.

Le jury, composé d'IA-IPR et du groupe des professeurs référents ETLV, se réunira en mai/juin 2024, pour une annonce des résultats aux établissements avant les vacances scolaires d'été. Les attestations et prix seront remis lors d'une cérémonie organisée par le rectorat en septembre 2024. Les productions seront valorisées par une publication sur le site académique.

#### Article 6. Mode de transmission

Le fichier vidéo sera nommé selon le format suivant :  
SERIE\_ETABLISSEMENT\_DEPARTEMENT.  
Il sera déposé via **un dossier zip nommé de la même manière** sur [l'espace Nuage dédié au dépôt](#), accompagné des autorisations nécessaires pour chaque élève (formulaires d'autorisation d'utilisation de l'image et de la voix disponibles dans le [kit concours](#)).